



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

Rémunération du Médecin du Travail à mi-temps

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98405

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 1998

Direction Ressources Humaines

Rémunération du Médecin du Travail à mi-temps

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 22 Mars 1991, le Conseil Municipal a créé un emploi contractuel de Médecin du travail à mi-temps dont la rémunération a été fixée à l'indice brut 614, majoré 512 par délibération du 30 Mars 1992.

Depuis son recrutement, le Médecin recruté a obtenu une spécialité de Médecine du Travail. C'est pourquoi compte tenu de son expérience professionnelle à titre privé et de ses diplômes, il est proposé de modifier sa rémunération et de la porter à l'indice brut 1015, majoré 818 de la Fonction Publique.

Par ailleurs, il est proposé de créer un régime indemnitaire par référence à celui des Médecins Territoriaux hors classe et établi comme suit.

GRADE	INDEMNITE DE SERVICE	REFERENCE AUX FONCTIONNAIRES D'ETAT	MONTANT ANNUEL MOYEN POUR UN MI-TEMPS valeur au 01.07.98
MEDECIN DU TRAVAIL A MI-TEMPS	Indemnité de sujétion spéciale des Médecins	Indemnité Spéciale des Médecins Inspecteurs de la Santé	24.000 : 2 = 12.000
	+ Indemnité de Technicité des Médecins	+ Indemnité de Technicité des Médecins Inspecteurs de la Santé	+ 43.200 : 2 = 21.600
			33.600 F

Il est précisé que ce régime indemnitaire serait versé par mensualités comprenant une part fixe de 75 % et une part variable de 25 %, le versement s'effectuant a priori sur la base de 100 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la modification de la rémunération du Médecin du Travail avec effet du 1er Octobre 1998,
- accepter la création du régime indemnitaire défini ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)